Image not found or type unknown

Vandalisme et vol sur chantier.

Par **Deveyne**, le **24/12/2023** à **14:54**

Bonjour,

Dans notre copropriété, le chantier d'installation d'une chaudière aux granulés est en cours depuis août 2023, la chaudière fonctionne, cependant il reste quelques détails à régler ; les **travaux** ne sont toujours **pas réceptionnés**.

Au début de la saison de chauffe, et avec l'accord de l'entreprise, nous avons fait le plein du réservoir en toile textile situé dans un abri extérieur faisant partie du chantier.

Dernièrement, suite à une panne, nous avons constaté que la **toile** avait été **tailladée** et qu'environ **1,5 tonne de granulés** avait été **volé**. Il y a une porte, mais elle n'était pas encore équipée d'une serrure.

L'entreprise a changé la toile textile (que le fournisseur ne veut pas prendre en charge), et installé une serrure. L'entreprise nous dit que c'est à notre assurance de prendre en charge l'ensemble des frais (toile, main-d'œuvre, granulés).

Comme les travaux ne sont pas réceptionnés, je pensais que l'entreprise était responsable et que c'était à elle de faire marcher son assurance.

Merci par avance si quelqu'un pouvait m'apporter des précisions juridiques à ce sujet.

Par **Deveyne**, le **24/12/2023** à **16:38**

Un grand merci, Parisien420, pour votre réponse rapide et référencée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés